

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP. : — 6 » 11 » 20 »

— CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin	5 h. 1 ^m soir.	6 h. 35 ^m matin.	12 h. 55 ^m soir.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	8 h. 12 ^m matin.	2 h. 37 ^m soir.	8 h. 42 ^m »	9 h. 22 ^m »	9 h. 40 ^m »	12 h. 19 ^m »	4 h. 7 ^m »	12 h. 38 ^m »	11 h. 45 ^m »
		2 h. 37 ^m »	7 h. 40 ^m »	3 h. 52 ^m »	3 h. 52 ^m »	4 h. 18 ^m »	5 h. 17 ^m »	8 h. 40 ^m »	5 h. 45 ^m »	4 h. 39 ^m »
				9 h. 27 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m »	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m »

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 30 Mars.

La loi de recrutement

On sait qu'un projet de loi, modifiant la loi de 1872 sur le recrutement, a été déposé samedi par le ministre de la guerre sur le bureau de la Chambre. Voici les dispositions principales qui le caractérisent :

Le projet de loi du général Billot ; 1^o réduit à trois ans la durée du service actif ; 2^o supprime le volontariat d'un an ; 3^o diminue, dans un intérêt public, la durée du service pour certaines catégories de soldats ; 4^o vise à rendre plus fort, par certaines dispositions spéciales, le cadre des sous-officiers.

1^o La durée du service actif est réduite à trois ans, à partir du 1^{er} novembre 1885. Après ces trois années passées sous les drapeaux, les hommes resteront disponibles deux ans, pendant lesquels ils seront soumis à des revues, à des exercices et à des manœuvres.

2^o Le volontariat d'un an est supprimé. Il est remplacé par les dispositions suivantes :

3^o Un certain nombre de soldats ne resteront sous les drapeaux que pendant un an ou deux.

Un an seulement de service sera exigé : des membres de l'enseignement public ; des professeurs des institutions nationales de sourds-muets et de jeunes aveugles ; des jeunes gens autorisés à continuer leurs études pour se livrer seulement au ministère du culte ; enfin, des candidats aux Ecoles de l'Etat : polytechnique, militaire, forestière, normale supérieure de Paris, normale de Cluny. La condition pour eux sera de contracter un engagement de dix années dans le service public de leur spécialité.

Pourront être renvoyés dans leurs foyers après deux ans de service actif : les bacheliers, les diplômés de fin d'études ou brevetés de capa-

cité ; enfin les élèves de certaines Ecoles nationales qui seront déterminées par décret.

Ajoutons que le renvoi après un an ou après deux ans, n'aura lieu dans ces diverses catégories, qu'après épreuves constatant que l'instruction militaire est complète. De plus ces catégories de soldats, renvoyés dans leurs foyers, resteront à la disposition du ministre de la guerre.

Les dispositions qui précèdent remplacent le volontariat d'un an. Elles permettent, dans un intérêt public, de ne pas entraver, en temps de paix et sans nécessité, la préparation aux carrières libérales. Tel était également le but du volontariat d'un an. Mais cette institution avait fait naître des abus que prévient le projet de loi.

4^o Pour fortifier les cadres, la loi du 23 juillet 1881 avait créé divers avantages pour les sous-officiers. Le projet de loi en accorde un autre, beaucoup plus grand.

A partir du 1^{er} novembre 1886, nul ne pourra être admis à exercer certains emplois dans les administrations civiles — à moins qu'il n'ait été déclaré impropre au service militaire — « s'il ne compte au moins cinq années de service dans les armées de terre ou de mer, dont trois comme officiers ou sous-officiers. »

Cette durée de cinq ans, n'est diminuée que pour les réformés ou retraités par suite de blessures, d'infirmités ou d'accidents survenus dans un service commandé.

En dehors de ces dispositions fondamentales, nous en signalerons deux autres qui ont un intérêt sérieux pour le public. D'abord, les jeunes gens peuvent devancer l'appel, à partir de dix-sept ans ; l'appel pourra être ajourné en leur faveur, dans des cas spéciaux, jusqu'à 23 ans. Ensuite les cas d'exemption du service actif et d'inscription dans le cadre des hommes à

la disposition du ministre est étendue aux frères de militaires présents sous le drapeau ou d'officiers mariniers commissionnés, dans les équipages de la flotte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 mars.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1882 (8,844,000 fr.) pour les frais de l'expédition de Tunisie pendant le 2^e trimestre de 1882.

M. le prince de Léon déclare s'opposer à des dépenses injustifiées dont il est impossible de prévoir la fin.

En arrivant au pouvoir, le nouveau ministère a fait voter presque par surprise, un nouveau crédit pour le même objet ; il serait temps maintenant de faire connaître les intentions du gouvernement au sujet de cette occupation prolongée.

M. de Freycinet se lève pour répondre, mais des voix lui crient : « Ne répondez pas ! »

M. Janvier de la Motte demande quand le gouvernement apportera l'état détaillé des dépenses effectuées et le projet d'organisation définitive.

M. de Freycinet dit que la situation de la Régence est satisfaisante et que le corps d'occupation sera prochainement réduit à 30,000 hommes.

Après des observations de M. Cuneo d'Ornano, les articles du projet sont adoptés par 376 voix contre 71.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'importation des viandes salées.

M. Achard, rapporteur, démontre que le danger de la trichinose est illusoire ; c'est un vain épouvantail. Il cite l'opinion de l'académie de médecine et du comité consultatif d'hygiène.

M. Félix Faure dit que les adversaires du projet, plaident pour la protection des salures de Nantes et que ses partisans plaident pour la libre importation, qui ne causera aucun préjudice à la santé publique, et qui donnera à l'ouvrier et à bon marché, un des éléments de la vie.

L'amendement de M. Gaudin est repoussé par

229 voix contre 249. L'article 1^{er} est adopté.

La proposition relative à la nomination d'une commission de l'armée est adoptée.

Le projet de loi concernant les ventes judiciaires d'immeubles, est voté en première délibération.

On revient aux viandes salées.

MM. Hovius et Naquet, échangent des observations. Après divers votes, l'ensemble du projet de loi est adopté.

SENAT

Séance du 28 mars.

Le Sénat adopte le projet de loi concernant la création d'enveloppes et bandes timbrées.

M. Emile Labiche dépose un rapport sur le projet de loi tendant à l'abrogation des dispositions législatives concernant les plus imposés.

M. Tirard, ministre de commerce et de l'agriculture, dépose le projet de loi portant approbation du traité de commerce franco-belge.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés portant approbation du traité de commerce franco-italien.

M. de Lareinty demande l'ajournement à jeudi, mais cet ajournement est repoussé par 163 voix contre 121.

M. Gustave Denis s'attache à prouver que la prospérité de la France n'a pas été l'oeuvre des traités de commerce. Il croit que les traités de 1860 n'ont pas donné tout ce qu'on attendait d'eux.

L'orateur regrette que le traité de 1881 soit moins avantageux que celui de 1863 et il est inquiet sur ses suites.

M. Teisserenc de Bort, rapporteur, ne croit pas que l'industrie ait aussi besoin de protection qu'on le prétend.

Il conclut à ce que le Sénat vote le traité.

M. Fresneau dit qu'en vertu de la clause de la nation la plus autorisée, on ne peut examiner un traité isolé. Il faut avoir sous les yeux tous les traités de commerce, sans cela on votera en aveugle. Il critique le traité qui est présenté au

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (55) du 30 Mars 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

— C'est sans doute un parc de chasse, pensa Hubert en contemplant les sommets des arbres qui dépassaient le mur. La demeure du garde ne saurait être loin d'ici.

Et en faisant cette réflexion, il se mit à faire le tour du parc.

Ses traits, que la longue course avait étendus et fatigués, mais auxquels le repos et l'espérance de trouver un gîte avaient de nouveau rendu leur expression ordinaire, s'étaient animés à la pensée que peut-être il allait lui arriver quelque aventure, telle que celles auxquelles il avait songé dans ses rêveries de la journée et dont sa bonne mère avait autrefois amusé ses jeunes ans.

Hubert avait depuis un moment longé le mur qui entourait le parc et qui semblait ne point vouloir prendre fin, quand il vit les sommets des arbres, qui jusque-là étaient rapprochés et presque confondus, présenter entre eux un intervalle assez considérable ; sans nul doute, ils devaient être traversés là par une allée, et cette allée devait conduire quelque part, peut-être à une habitation.

Poussé par une ardente curiosité, Hubert s'appêta à escalader le mur, sinon pour le franchir, du moins dans l'espérance de deviner quelque chose de ce qui se passait derrière.

Le hasard le favorisa et lui fournit le moyen d'accomplir son escalade que la hauteur du mur rendait assez difficile, sinon impossible.

Il aperçut un arbre rabougré qui venait s'abriter contre le mur à quelque distance de là et qui en atteignait le sommet.

Quelques moellons proéminants permirent à Hubert de poser le pied, et avec quelques efforts il fut au haut du mur, sur lequel il se tenait en y appuyant verticalement les deux mains.

Hubert fut obligé de retenir un cri de surprise, au spectacle qui s'offrit alors à sa vue.

Devant lui s'étendait un parc aux arbres tellement touffus que les rayons de la lune ne pouvaient traverser leur feuillage.

Cependant une large allée, comme il l'avait prévu, parcourait le parc dans toute sa longueur et le coupait en deux.

Au bout de l'allée on distinguait parfaitement les contours d'un petit château à l'architecture bizarre.

Un jardin s'étendait devant ce château et le séparait des fossés, un jet d'eau se jouait au milieu du jardin, réfléchissant comme dans un miroir mobile et constamment changeant les rayons que la lune envoyait dans cette direction ; de blanches statues apparaissaient çà et là, se détachant nettement du feuillage des haies et des troncs d'arbres.

Tout cela, éclairé par la lumière indécise d'une

lune dans tout son éclat, avait un aspect singulier, fantastique ; un silence plein de mystère régnait dans ce lieu ; les volets du château étaient clos, et tout semblait mort comme les statues, qui paraissaient les spectres immobiles qui hantaient ce lieu.

Tous les rêves étranges qui avaient germé, le jour même, dans le cerveau du jeune homme, se réveillèrent soudain en lui : ces contes qui avaient fait les délices de son enfance étaient réalisés ici.

N'y avait-il point là un château enchanté ? ne cachait-il point quelque mystère ?

Il voulait à tout prix l'éclaircir, dut-il avoir à soutenir une lutte avec le dragon qui, peut-être, gardait ces lieux.

Et qui sait ?... Peut-être y avait-il là quelque belle princesse à délivrer et à arracher des griffes du monstre !

Et son imagination se donnait libre carrière. Il était hanté de désir et d'émotion ; ses tempes battaient violemment et, ne pouvant résister à la curiosité qui le portait à aller visiter ces lieux mystérieux, il se laissa glisser le long du mur sur le haut duquel il avait fini par s'asseoir ; et, en un clin d'oeil, il eut mis pied à terre dans l'intérieur du parc.

En descendant, son pied avait rencontré et brisé des branches d'arbres, des haies, et le craquement qu'il occasionna et le bruissement des feuilles retentirent avec un son étrange au milieu du profond silence de la nuit.

Un moment il fut comme rivé au sol ; il lui semblait qu'un charme l'avait fixé là, comme

pour le punir de sa téméraire curiosité et il se demandait — tant les choses les plus extravagantes lui semblaient possibles à ce moment — il se demandait si ces statues de pierre qu'il voyait maintenant distinctement n'étaient point les corps pétrifiés des imprudents qui avaient comme lui osé sonder ce sol enchanté.

Enfin, il maîtrisa son émotion et il s'avança dans l'allée que couvrait un épaisse couche de mousse, se dirigeant, résolu qu'il était à tout affronter, vers le jardin, le jet d'eau et le château abandonné.

Il allait d'un bon pas, et bientôt il eut dépassé les arbres du parc et il se trouva au milieu d'un jardin français, aux haies artistiquement tondues, mais où régnait néanmoins un certain désordre qui dénotait un entretien peu soigné ; de tous côtés apparaissaient soit dans des niches, soit en plein air, des statues de tous genres.

Il arriva enfin devant le grand bassin qu'il avait remarqué dès l'abord ; un Neptune à cheval sur des dauphins semblait le menacer de son trident.

Un grand désordre régnait partout et donnait à ce site un aspect véritablement sauvage et inquiétant ; les dieux en pierre avaient perdu qui un bras, qui une jambe, qui son sceptre ou sa couronne ; il y en avait même d'entièrement détrônés, qui gisaient sur la mousse, comme les rois de Lucrèce.

(A suivre).

Sénat; on a méconnu, dit-il, les intérêts de l'agriculture. Il termine en demandant le rejet du traité.

M. Buffet examine quelle est l'utilité des traités de commerce; il dit que cette utilité n'existe plus.

L'orateur examine ensuite et critique les clauses du traité italien.

L'orateur se trouvant subitement indisposé, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

TUNISIE.

Les agences officielles s'efforcent de nous donner le change sur l'agitation qui règne sur les frontières de la Tripolitaine; à les en croire, les bandes qui s'y sont formées n'ont aucune importance et il n'y a rien à en redouter; enfin, les troupes turques qui ont été envoyées dans la Régence de Tripoli ont un effectif très faible.

Ce sont là autant de contre-vérités. Pour ne s'occuper que d'un seul point, des renseignements sérieux, véridiques, nous apprennent, au contraire, que les bandes insurgées sont redoutables par le nombre et par l'audace. Elles le prouvent, du reste, par la hardiesse de leurs incursions; l'une d'elles n'a-t-elle pas réussi ces derniers jours à tourner Gabès, tuant des français employés dans une exploitation d'alfa.

Ce ne sont pas les officieux qui nous apportent ces nouvelles; ce sont les anglais, dans les journaux desquels on est toujours obligé d'aller chercher les événements de quelques gravité qui intéressent la France.

A quoi donc sert-il de nous cacher la vérité, puisqu'il faut toujours bien que nous la connaissions? Ne vaudrait-il pas mieux ne rien déguiser, de façon que s'il devenait nécessaire d'envoyer de nouvelles troupes en Tunisie ou impossible de ramener en France celles qui y sont actuellement, l'opinion publique ne fût pas surprise et subitement alarmée.

La Tunisie n'est pas pacifiée; il est puéril, il est même coupable de nous l'affirmer tous les jours; c'est pourquoi le gouvernement devrait profiter de l'occasion pour dire aujourd'hui toute la vérité.

Nous lisons dans le *Journal du lundi* les renseignements suivants, qui peuvent peut-être faire réfléchir les partisans les plus fongueux de l'exploitation des chemins de fer par l'État.

M. Léon Say a eu l'excellente idée de joindre à son budget général comme annexe, le budget spécial des chemins de fer de l'État. Eh bien! les dépenses figurent à ce budget spécial pour 26 millions de francs, et les recettes nettes pour 4 millions 111.000 francs, représentant à peine 16 0/0 des recettes brutes! Vous allez dire que l'État retire bien peu de chose du milliard qu'il a dépensé; la réalité est encore plus cruelle que celle qui semble ressortir des chiffres précédents.

En effet, à un autre chapitre du budget extraordinaire de 1882, l'insuffisance provisoire des lignes nouvelles construites ou concédées par l'État est inscrite pour une somme d'environ 6 millions de francs. Toute compensation faite, le milliard que l'État a dépensé en chemins de fer, depuis cinq à six ans, lui rapporte, comme intérêt, deux millions au-dessous de zéro; c'est-à-dire qu'à l'intérêt des capitaux empruntés il faut joindre une perte annuelle de 2 millions. Voilà, à coup sûr, une jolie opération qu'a faite l'État!

Les compagnies qui en seraient là seraient immédiatement mises en faillite. Ceci n'empêchera probablement pas que dans les commissions on continuera à citer l'exploitation de l'État comme une exploitation modèle.

Les quantités négatives ont, en mathématiques, une utilité très appréciée. Mais, jusqu'à ce jour, on n'avait pas jugé qu'il lût avantageux de les introduire dans l'exploitation des chemins de fer, surtout pour en déterminer le revenu.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Quelques journaux avaient annoncé que M. Delord, sénateur du Lot, allait donner sa démission pour raison de santé. Cette nouvelle est inexacte.

La loi sur l'élection des maires sera promulguée aujourd'hui au *Journal officiel*.

Ainsi que nous l'avons dit, les conseils municipaux des chefs-lieux seront complétés le 16 avril.

Quant à l'élection des maires, le ministre laisse aux préfets le soin de choisir, dans le courant d'avril, la date la plus convenable pour la faire.

Selon toutes probabilités, elle se fera dans presque tous les chefs-lieux le dimanche 23 avril.

M. Laparra, conseiller de préfecture du Lot, est nommé vice-président du Conseil.

LYCÉE DE CAHORS.

Les vacances de Pâques, pour les élèves du Lycée, commenceront le mercredi, 5 avril, à 10 heures du matin et prendront fin le lundi, 17 avril, à 8 heures du soir.

Sur six élèves de philosophie qui se sont présentés aux derniers examens, du baccalauréat ès lettres (2^e partie) devant la Faculté de Toulouse, cinq ont été déclarés admissibles, quatre ont été définitivement admis.

Ce sont: MM. Larnaudi, Pechméjà, Peyrisac et Valade.

Une session d'examen pour le certificat d'aptitude à la direction des cours normaux de couture et de confection des vêtements sera ouverte à Paris le mardi 11 avril 1882.

Les candidats à l'école normale peuvent se faire inscrire jusqu'au 30 avril. Ils devront avoir l'âge de 15 ans avant le 1^{er} octobre.

EXPOSITION DES PROJETS ET MODÈLES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

L'exposition des projets et modèles d'établissements scolaires, promet dès aujourd'hui de répondre aux vœux de M. le Ministre de l'instruction publique. Déjà 300 architectes, entrepreneurs, constructeurs ou éditeurs, ont déclaré au commissariat général, leur intention d'y prendre part. Toutes les régions de la France, la Corse, l'Algérie, sont représentées dans la liste des futurs exposants. A des altitudes et à des climats divers correspondent des besoins spéciaux: chaque département produira à l'Exposition des éléments particuliers, d'étude et de discussion dont les communes tireront un large profit, pour la construction de leurs établissements scolaires.

La question d'espace s'est donc imposée dans le choix du local où l'exposition devra être installée. La galerie du Trocadéro, coté de Passy, a paru seule répondre par son étendue et le développement de ses surfaces aux exigences, qui se sont déclarées. C'est au palais du Trocadéro que devront parvenir les envois de plans et de projets de décoration, que le commissariat général enregistrera, du 1^{er} au 15 Mai.

MM. les architectes ou éditeurs qui préparent des envois et qui ne se seraient pas encore mis en rapport avec le commissariat général, sont invités à faire connaître immédiatement leurs adresses à M. Artois, au Ministère de l'instruction publique, 3^e bureau de l'enseignement primaire.

Aux examens pour le brevet supérieur qui ont eu lieu lundi et mardi, un seul candidat, M. Bach, a été admis.

On sait que l'administration de la guerre met chaque année des soldats à la disposition des cultivateurs pour aider ces derniers aux travaux de la récolte. Jusqu'ici ces militaires obtenaient une permission de quinze jours. Le ministre de l'agriculture vient de demander à son collègue de la guerre que le séjour de ces militaires dans les campagnes fût porté à un mois.

BORDEAUX. — Jean Perrot, âgé de soixante-deux ans, a été trouvé assassiné dans sa maison, située à Villenave-d'Ornou, canton de Pessac (Gironde).

Le parquet de Bordeaux s'est rendu sur le lieu de l'assassinat.

On n'a encore opéré aucune arrestation.

LONS-LE-SAULNIER. — Il y a huit jours, à Lons-le-Saulnier, en faisant une opération chirurgicale, le docteur Oppenheimer, âgé de soixante-six ans, s'était piqué un doigt avec un

bistouri. Malgré les soins les plus empressés, il a succombé après d'horribles souffrances.

PÉRIGUEUX. — M. Gransaignes d'Hauterives, proviseur du lycée de Périgueux, a remis à M. le maire de Périgueux, pour être versée au bureau de bienfaisance, la somme de 285 fr. montant d'une quête faite au profit des pauvres parmi les professeurs et les élèves du lycée.

CONDOM. — On annonce que M. Lamothe, notaire à Condom, a disparu depuis quelque temps, laissant un passif qu'on évalue de sept à huit cent mille francs. Des poursuites seraient dirigées contre lui. Il a été mis en faillite.

TENTATIVE D'ENLÈVEMENT D'ENFANT

Ces jours derniers, on a tenté d'enlever les enfants de M^{me} la duchesse de Chaulnes, confiés à leur grand'mère M^{me} la duchesse de Chevreuse, habitant le château de Sablé.

L'auteur de cette tentative a été arrêté dans le parc par l'un des gardes et remis entre les mains de la justice.

Il a été transféré à la prison de La Flèche.

UN EMPLOYÉ DES POSTES INFIDÈLE

Un employé des postes de Paris s'est permis de décacheter une lettre chargée contenant quatre mille francs, qui n'avait été déclarée que pour cinq francs, par un notaire de province.

Cet employé est nommé B... Il a été arrêté pendant qu'il s'amusait, en partie de plaisir, à dépenser le produit de son vol avec une sirène parisienne.

On écrit de Valence au *Petit Lyonnais*:

On croit tenir l'auteur de l'assassinat commis dernièrement en wagon, près de Tarascon, sur M. Savignol.

Le parquet de Tarascon a télégraphié, hier soir à M. le commissaire central, le signalement d'un nommé Pierre G..., ex-poseur au chemin de fer, originaire de Glandage (Drôme), domicilié en dernier lieu à Beaucaire (Gard), avec ordre de l'arrêter.

Cet individu avait pris un billet pour Valence dans le train 66.

Quelques heures après son arrivée, Pierre G... était arrêté; il a subi immédiatement un interrogatoire qui n'a amené aucun résultat positif, mais duquel il ressortirait cependant des charges accablantes contre lui.

Il est gardé à vue en attendant le nouvel interrogatoire que doit lui faire subir aujourd'hui M. le procureur de la République de Valence.

Il est probable, si les présomptions qui pèsent sur l'accusé s'accroissent, qu'une confrontation avec la victime sera faite sous peu.

On lit dans le *Mémorial* d'Amiens:

Un curieux, mais aussi bien terrible accident est arrivé dimanche, vers quatre heures, sur la ligne de chemin de fer de Rouen à Amiens, entre Romescamps et Fouilloy.

Le cantonnier Deteaut, surpris par l'ouragan, s'était réfugié dans le fossé qui borde la voie du chemin de fer.

La violence du vent était telle, que les poteaux télégraphiques furent abattus et les fils épars entourent ce malheureux, qui n'avait pas été blessé et ne pensait sans doute pas à une mort affreuse:

En effet, le train omnibus qui part de Rouen à 1 h. 35 et qui arrive à Amiens à 5 h. 10, eut les roues de sa machine prises dans les fils, de sorte qu'arrivé à l'endroit où était le cantonnier, le malheureux fut enlevé comme un fétu de paille et traîné derrière le train.

Les voyageurs virent ce malheureux tourbillonner au milieu des fils, ils virent ses membres et ses chairs se déchirer successivement, et poussèrent des cris d'horreur qui furent entendus du mécanicien qui stoppa et qui, du reste, avait commencé à ralentir lorsqu'il s'était aperçu que les fils s'étaient enchevêtrés autour des roues. Lorsqu'on courut vers le malheureux Deteaut, on ne vit qu'un amas de chair informe au milieu d'un fouillis de fils.

CATASTROPHE DE HONFLEUR.

A Honfleur, un épouvantable sinistre a eu lieu.

La mer, totalement démontée, a poussé à la côte plusieurs bâtiments. Parmi eux un sloop qui menaçait d'aller se briser contre les rochers des jetées ou la base des falaises.

Les intrépides sauveteurs, qui sont en permanence dans tous les ports de mer, ont mis à la mer leur bateau, et, dans un premier voyage, ils ont été assez heureux pour sauver une partie de l'équipage du navire en perdition.

Une seconde fois le bateau de sauvetage vint accoster le sloop et put prendre les six hommes qui restaient à bord. Mais aussitôt une de ces grandes lames de fonds qui sont si terribles dans voisinage des côtes, brisa le sloop et, en même temps, fit capoter le canot de sauvetage.

Quand le bateau se releva grâce à ses cloisons et à ses boîtes à air, les onze hommes qui le montaient et les six marins du sloop avaient disparu, engloutis par la mer.

Pas on ne put regagner le canot ou le bord. Tous périrent cruellement, en vue de la terre, presque sous les yeux de leurs amis, de leurs familles, impuissants à les secourir.

Sur ces dix-neuf victimes, la moitié au moins était composée de pères de famille. C'est par vingtaine qu'il faut compter les orphelins que fait le désastre de dimanche.

TERRIBLE INCENDIE A MAZAMET

Mazamet, 21 mars.

Le feu a pris, hier, à cinq heures du matin, on ne sait trop comment, à l'usine de M. Elysée Sabatié, rue des Casernes, elle a été brûlée en un clin d'œil. Le feu s'est communiqué par le haut et à travers la rue aux magasins de laine de MM. Cormouls-Houlès, qui ont été entièrement brûlés. On a pu arrêter les flammes au-dessus de la machine à vapeur qui n'a pas été endommagée; les métiers à tisser ont été également préservés. Ces magasins contenaient environ 500,000 fr de laine dont il ne reste plus rien. La perte totale, de 800,000 fr. environ, est couverte par diverses compagnies d'assurances.

Nouveau moyen de conserver les œufs:

On les met dans un pot de grès et on verse par-dessus de la graisse de mouton fondue, mais pas trop chaude.

TOULOUSE. — Les courses de Toulouse (réunion du printemps) auront lieu le dimanche 30 avril, le jeudi 4 mai et le dimanche 7 mai.

On lit dans le *Moniteur du Cantal*:

L'inauguration du printemps s'effectue avec une grande variété de mise en scène. Hier nous avions eu tout à la fois soleil ardent, vent, tonnerre et pluie. Ce matin, la neige tombait à gros flocon.

Que signifie tout ce décaou météorologique?

Dans trois à quatre semaines, les hannetons feront leur apparition et bientôt commencent leurs ravages.

Signalons un nouveau piège dont on fait les plus grands éloges.

C'est une lampe à pétrole protégée par des glaces, ou une lanterne ordinaire, placée à la partie supérieure d'un bâtis mobile en bois.

Au pied des glaces ou des carreaux de la lanterne est pratiquée une ouverture en forme d'entonnoir qui aboutit à un sac situé au-dessous. La lumière peut être placée à des hauteurs différentes au moyen de tiges mobiles.

On voit tout de suite comment les choses se passent. L'appareil est disposé la nuit sur les arbres ou les taillis infestés. Aussitôt la lampe allumée, les hannetons se éveillent et viennent en foule se précipiter contre les carreaux. La violence du choc les fait tomber d'abord dans l'entonnoir, puis dans le sac » d'où l'on ne revient pas.

Quand on songe aux ravages effrayants que la larve du hanneton, le ver blanc, exerce sur les récoltes on ne dédaignera pas ce système très ingénieux et très simple; que chacun peut facilement réaliser pour se débarrasser de ces destructeurs. C'est par milliers que le sac se remplit en quelques minutes.

A Montpellier, le thermomètre est descendu jundi à trois degrés au-dessous de zéro. La neige couvre les montagnes du Dauphiné, du Forez, du Vivarais, de l'Aveyron, du Cantal, ainsi que tout le plateau central.

Dernières Nouvelles

Les vacances des Chambres commenceront le 1^{er} avril et se prolongeront jusqu'au 2 mai.

Bourse de Paris.

Cours du 30 mars	
Rente 3 p. %	83.25
— 3 p. % amortissable	84.15
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	111.50
— 5 p. %	117.25

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 29 mars 1882

Les cours ronds de 117 sur le 5 0/0, de 83 sur le 3 0/0, et de 84 sur l'amortissable, perdus à la fin de la semaine dernière, ont été repris hier, sans que le marché se soit ranimé. Le 5 0/0 fait en ce moment 111.50, le 3 0/0 83.05 l'amortissable 84.15.

A Londres, les Consolidés anglais sont plus faibles, mais les valeurs intermédiaires ont obtenu une progression de cours.

Il a suffi de quelques demandes pour faire remonter la Banque de France d'une centaine de francs; la Banque nationale est ferme de 560 à 570; La Banque d'escompte est offerte et en baisse; les autres institutions de Crédit sont dans le calme le plus complet.

La clôture de l'émission des 60,000 actions de la nouvelle-Union approche. Nous engageons vivement les retardataires à s'intéresser à cette Société, à laquelle plusieurs entreprises des plus fructueuses sont déjà assurées.

On prévoit un grand succès pour la mise en vente des actions de l'Urbaïne-Voitures. Les immeubles de la Compagnie atteignent près de 12 millions; elle possède 2.424 voitures et près de 4.000 chevaux. Les actions ne tarderont pas à atteindre les cours de la Compagnie similaire qui valent couramment 850 fr. Les Chemins français sont hésitants sans grandes variations de cours.

Le Suez dont les recettes sont très brillantes, est revenu vers 2.500.

Le 5 0/0 italien a dépassé 89.50, le 5 0/0 turc s'est rapproché de 12.50; l'Egyptienne unifiée est mieux tenue.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué licencié près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT

D'une demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-quatre mars courant, et par exploit de Bouscary, huissier à la résidence de St-Géry, y demeurant, en date du vingt-huit mars aussi courant, la dame Henriette Capy, sans profession, épouse du sieur Jean Combes, détenu à l'asile de Leyme, habitante et domiciliée de la commune de Vers, laquelle est parvenue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du 10 novembre dernier, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près ledit tribunal. Pour extrait certifié véritable. A Cahors le 30 mars 1882.

DELBREIL.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon n^o 7.

VENTE

SUR LICITATION

AVEC

ADMISSION DES ÉTRANGERS

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, et par devant M. Galup, juge audit tribunal, au Palais de justice de ladite ville, le samedi vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux à midi précis.

Par jugement contradictoire rendu le trente-et-un décembre mil huit cent soixante-dix-neuf entre les parties ci-après dénommées, la première chambre du tribunal civil de Cahors a ordonné la licitation des immeubles ci-dessous désignés, et qui dépendent de la succession de Jean Vaurès, décédé le vingt-cinq novembre mil huit cent cinquante-neuf, et de la société d'acquêts ayant existé entre lui et Marguerite Mas, son épouse.

En exécution de ce jugement, la vente desdits

immeubles fut fixée au vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-un.

Les formalités prescrites par la loi ayant été remplies les biens furent mis en vente à l'audience dudit jour vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-un.

Mais aucune enchère n'ayant couvert les mises à prix fixées, un jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze février dernier, a autorisé la vente desdits immeubles sur mises à prix réduites, et a donné pouvoir à M. le juge commissaire de les abaisser sur l'audience jusqu'à ce qu'elles soient couvertes par une enchère.

En conséquence et aux requêtes, poursuites et diligences de la dame Marie Vaurès, sans profession, et du sieur Jean-Pierre Brunet, son mari, qui l'assiste et l'autorise, tous deux propriétaires, habitants et domiciliés à Cahors; faubourg Cabessut, demandeurs poursuivants, ayant constitué M^e Bousquet pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors.

Contradictoirement avec: 1^o Le sieur Antoine Vaurès, ancien scieur de long; 2^o Baptiste Vaurès, ex-agent de police à Cahors; 3^o et Marguerite Mas, veuve Vaurès, sans profession, tous habitants et domiciliés de la commune de Valroufié, co-licitants ayant pour avoué M^e Delbreil; 4^o Et Jean Couderc, cultivateur, domicilié à Cahors, pris tant en son nom personnel que comme père et tuteur légal de Françoise Couderc, son enfant mineure, issue de son mariage avec autre Marie Vaurès, son épouse, quand vivait, domiciliée avec lui au lieu de Constant, commune de Valroufié, co-licitant ayant pour avoué M^e Bousquet.

En présence, ou eux dûment appelés, 1^o dudit Antoine Vaurès, pris comme subrogé-tuteur de ladite mineure Françoise Couderc, lequel a été appelé à la vente conformément à la loi;

2^o Et de Aimée Levant, créancière intervenante, ayant pour avoué M^e Billières.

Il sera procédé, le samedi vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, par devant M. Galup, juge audit tribunal, à la vente en quatre lots composés comme suit, des immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges sur lequel se poursuit la vente, a été déposé au greffe dudit tribunal où toute personne peut en prendre connaissance sans le déplacement.

Les frais jusqu'au jour de la vente exclusivement, seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication.

Désignation et lotissement des biens à vendre.

Premier lot.

Article 1^{er}. — Une vigne sise au lieu dit Lacrose, portée sous le numéro 995, section A, du plan cadastral de la commune de Valroufié, d'une contenance de neuf ares-vingt centiares, cinquième classe d'un revenu de vingt-trois centimes.

Article 2. — Une terre sise audit lieu de Lacrose, portée sous le numéro 996, section A, du plan cadastral de ladite commune de Valroufié, de contenance de vingt-deux ares quatre-vingt-dix centiares, de quatrième et cinquième classe, d'un revenu de un franc quarante-cinq centimes.

Deuxième lot.

Article 1^{er}. — Une vigne sise au lieu dit Palanché, portée sous le numéro 1280, section A, dudit plan cadastral, d'une contenance de quarante-sept ares, trente-cinq centiares, de quatrième et cinquième classe, d'un revenu de quatre francs vingt-deux centimes.

Article 2. — Une terre sise au lieu dit Palanché, portée sous le numéro 1281, section A, dudit plan cadastral, d'une contenance de deux ares, cinquante centiares, de quatrième classe, d'un revenu de trente-cinq centimes.

Troisième lot.

Article 1^{er}. — Une vigne sise au lieu dit Combel de Laborie, portée sous le numéro 1140, section A, dudit plan cadastral, d'une contenance de douze ares quatre-vingt centiares, de quatrième et cinquième classe, d'un revenu de quatre-vingt-neuf centimes.

Article 2. — Une terre sise audit lieu de Combel de Laborie, portée sous le numéro 1141, section A, du plan cadastral, d'une contenance de trois ares, quatre-vingt-dix centiares, de troisième classe, d'un revenu de un franc soixante-quatre centimes.

Quatrième lot.

Article unique. — Une terre sise au lieu dit Valroufié, portée sous le numéro 1954, section A, dudit plan cadastral, d'une contenance de un are quarante centiares, de première classe, d'un revenu de un franc cinquante-quatre centimes.

Tous les biens ci-dessus désignés sont situés dans la commune de Valroufié, canton Nord de Cahors.

Mises à prix :

Les enchères seront ouvertes sur les mises à prix suivantes, susceptibles d'être abaissées s'il y a lieu. Premier lot, quarante francs, ci. 40 fr. Deuxième lot, soixante-dix francs, ci. 70 fr. Troisième lot, cinquante francs, ci. 50 fr. Quatrième lot, soixante francs, ci. 60 fr.

Fait et rédigé le présent extrait, par l'avoué poursuivant, soussigné.

Cahors, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le 31 mars mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Bousquet, avoué poursuivant, en son étude sus-indiquée, et à M^e Delbreil, avoué co-licitant, lesquels pourront être chargés d'enchérir pour toute personne solvable.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE

APRÈS

Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de ladite ville, le samedi vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux à midi précis.

Suivant procès-verbal de M^e Dauban s, huissier à Cahors, en date du cinq mars mil huit cent soixante-dix-huit, visé, conformément à la loi, enregistré et dénoncé à la partie saisie par exploit dudit huissier en date du dix-neuf du même mois de mars, aussi visé et enregistré, lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le premier avril mil huit cent soixante-dix-huit, volume 73, numéros 34 et 35.

Et à la requête de Marie Jarguel, veuve de M. Jean Gaston, rentière, demeurant à Cahors, ayant M^e Talou pour avoué.

Contre et au préjudice du sieur Pierre Montagnac, employé à la préfecture du Lot, domicilié à Cahors.

Il a été procédé à la saisie réelle des immeubles dont la désignation est ci-après établie.

Après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, la vente desdits immeubles eut lieu en deux lots, le treize juillet mil huit cent soixante-dix-huit, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors et l'adjudication eut au profit de M^e Sourbieu, avoué, qui en passa la déclaration de commandement en faveur de Messieurs Pierre Costes, agent d'affaires et Bernard Pezet plâtrier, domiciliés tous les deux à Cahors, moyennant le prix principal de mille trois cent dix francs en sus des charges.

Le jugement d'adjudication a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf juillet 1879, volume 636, numéro 22; et l'ordre amiable intervenu ayant été clôturé le premier juin mil huit cent quatre-vingt et enregistré, il a été délivré un bordereau de collocation à ladite dame veuve Gaston, contre lesdits Costes et Pezet sur le prix d'adjudication et ses intérêts.

Madame veuve Gaston a été désintéressée par Mademoiselle Brassac, ci-après dénommée, du montant de son bordereau, suivant quittance au rapport de M^e Agar, notaire à Cahors, du huit septembre mil huit cent quatre-vingt, portant subrogation au profit de ladite demoiselle Brassac, dans tous les droits, actions et privilèges de ladite dame Gaston.

Ce bordereau de collocation et la quittance subrogative précitée, ont été signifiés aux sieurs Costes et Pezet, par exploit de Calméjane, huissier à Cahors, en date du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-un enregistré, contenant commandement à ces derniers d'avoir à payer le montant dudit bordereau.

Les adjudicataires n'ayant pas satisfait à ce commandement, les immeubles ci-après désignés seront revendus sur folle-enchère.

Et à cet effet, sommation a été faite aux adjudicataires et à leur avoué, ainsi qu'aux héritiers ci-après dénommés de Pierre Montagnac, quand vivait employé de préfecture domicilié à Cahors, partie saisie, conformément à l'article 736 du code de procédure civile, d'avoir à assister, si bon leur semble, à la nouvelle adjudication des immeubles fol-enchérés.

Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente sur folle-enchère, est déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne est admise à en prendre connaissance sans déplacement.

En conséquence, et aux requêtes, poursuites et diligences de mademoiselle Marguerite Brassac, sans profession, demeurant et domiciliée à Cahors, agissant comme subrogée aux droits et privilèges de madame veuve Gaston; laquelle a pour avoué près le tribunal civil de Cahors M^e Louis Bousquet, demeurant en cette ville, rue Fénélon numéro 7.

Contre et au préjudice des sieurs Pierre Costes, agent d'affaires, et Bernard Pezet, plâtrier, domiciliés tous deux à Cahors, adjudicataires fol-enchérés.

En présence ou eux dûment appelés de Messieurs :

- 1^o Verdier, Louis, horloger;
- 2^o Verdier, Victor, capitaine en retraite, domiciliés tous les deux à Cahors;
- 3^o Verdier, Edouard, percepteur domicilié à Verdun (Tarn-et-Garonne).
- 4^o Antoine Montagnac, atné cultivateur;
- 5^o Dame Montagnac, épouse Lasmarie;
- 6^o Et ce dernier pris tant en son nom personnel que pour l'autorisation de son épouse, débiteurs de tabacs, domiciliés ces trois derniers, à Lagardelle, tous les sus-nommés pris comme héritiers dudit Pierre Montagnac, partie saisie.

Il sera procédé le samedi vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, à la vente en deux lots composés de la manière suivante, des immeubles ci-après désignés.

Désignation et lotissement des biens à vendre tels qu'ils sont portés dans le cahier des charges.

Premier lot.

1^o Une maison située à Cahors, grande rue dite du Château du Roi, portée sur le plan cadastral de la commune de Cahors, sous le numéro six cent soixante huit, section N;

2^o Le sol de ladite maison, numéro six cent soixante huit, section N du plan cadastral de cette commune, d'une contenance de soixante centiares environ;

3^o Autre maison, dite au-dessous de Verdier, numéro six cent soixante huit, section N du plan

cadastral de cette commune;

4^o Une chambre, numéro six cent soixante-sept du plan cadastral;

Ces deux maisons ou chambres, ne forment qu'une seule maison à deux étages avec grenier au-dessus; elle est bâtie en pans de bois et en briques; on y pénètre par une grande ouverture ou boutique. Le premier et le second étage sont éclairés par une ouverture chacun, fermée par un contrevent.

Cette maison est en mauvais état, elle confronte du levant avec maison de M. Delmas, du Nord avec maison de Tillou et autres, et du couchant avec ladite rue;

Deuxième lot.

1^o Une vigne à Combe Nègre, numéro trois cent du plan cadastral, section M de la contenance de quarante-trois ares soixante-dix centiares;

2^o Une friche au même lieu, numéro trois cent dix, section M, de contenance de trente-trois ares quatre-vingt centiares.

Tous les frais seront payables par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication.

Mises à prix :

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot composé des articles six cent soixante-huit, six cent soixante-huit, six cent soixante-huit et six cent soixante-sept du plan compris sous les numéros 1^o 2^o 3^o et 4^o du cahier des charges sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50 fr.

Deuxième lot composé des articles trois cent et trois cent dix du plan compris sous les numéros 5^o et 6^o du cahier des charges sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50 fr.

Le tout en sus des charges et sans garantie de contenance.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : L. BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le trente-un mars mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Louis Bousquet avoué, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

BIBLIOGRAPHIE

JURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris) Un an, 20 fr. — Sommaire du N^o 676, du 25 mars 1882: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre — Sanson. Rendement des animaux gras au concours de 1881. — Dutailly. Répartition et réduction de l'impôt foncier. — Saint-André. La viticulture dans les landes de Gascogne. II. — Sagnier. Production et prix du blé. — Grégoire. Sur la culture du Gombo. Sacc. Le palmier butia. — Sagnier. Bibliographie agricole. — Société nationale d'agriculture — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — Gravures noires: Diagramme de la production du blé en France de 1820 — Variations du prix de l'hectolitre de blé de 1820 à 1880.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 12 (25 mars 1882). — Application de la photographie à l'étude des infiniment grands et des infiniment petits, par M. L. Olivier. — Les mœurs des poissons, d'après Aristote, par M. N.-Ch. Apostolidès. — Les matières colorantes (suite), par M. A. Pabst. — Lettre à M. de Lacaze-Duthiers sur l'enseignement des sciences naturelles, par M. G. Pouchet. — Revue de thérapeutique. — Académie des sciences. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Sommaire du numéro 12 (25 mars 1882). — L'idée de patrie, par M. Charles Bigot. — L'enseignement supérieur à Paris, par M. Gérard (de l'Institut). — Le dernier amour de Philippe-Egalité: la citoyenne Buffon (1789-1793), par M. M. Lescure. — Le roman historique en Allemagne, par Arvede Barine. — La prise du tunnel de la Manche en l'an 1900. — Chronique musicale. — Causerie littéraire. — Politique extérieure. — Bulletin.

Bureau des Recues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NOUVELLE REVUE

Politique, Economique, Scientifique et Littéraire.

La Nouvelle Revue a maintenant fait ses preuves. Le succès lui est venu avec une spontanéité que n'avait encore rencontrée aucune autre publication du même genre. Les articles qu'elle a consacrés aux principales questions du jour, l'autorité acquise par sa Chronique politique et par ses lettres sur la politique extérieure, la sûreté de ses informations, la variété et les nouveautés de sa partie littéraire, les études de toute sorte auxquelles elle a ouvert librement ses pages, l'importance et la diversité des noms d'écrivains groupés dans ses sommaires, lui ont fait en quelques semaines, pour ainsi dire, une place à part dans la grande presse périodique française.

Ceux qui appréhendaient de ne trouver dans la Nouvelle Revue que l'écho d'un groupe particulier et l'organe d'une église fermée, savent aujourd'hui qu'ils étaient dans l'erreur. Ils ont pu constater quelle entière indépendance d'opinions et d'appréciations, quelle sincérité d'idées, quel détachement de toute prévention étroite et de tout point de vue personnel, la Direction apporte dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise. La suite montrera de plus en plus que la Nouvelle Revue n'a pas d'autre but, pas d'autre ambition que d'offrir un centre de ralliement à tous les amis de la République ouverte, du gouvernement parlementaire loyalement et largement pratiqué, de la liberté économique, commerciale et industrielle, de la libre discussion et du progrès en toutes choses, en un mot de la rénovation littéraire et du complet relèvement de la France.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot. — Un an, 56 fr.; six mois, 29 fr.; trois mois, 15 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 486^e livraison (25 mars 1882). — **TEXTE :** Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — Le couscoussou, par Auguste Cherbonneau. — Deviner un nom, par A. Bertalisse. — Le nid de moineau, imité de l'anglais de Mary Howitt. — Bouche-en-cœur, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Dubois et Cajo-lac : Poème en huit chants, par J. Levoisin. — **DES-SINS :** Tofanie, Pranshnikoff, Giacomelle, Tinant. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. — Sommaire de la 1107^e livraison (25 mars 1882). — *La Syrie d'aujourd'hui*, par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'instruction publique. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Taylor, Gobin, E. Ronjat et Paul Langlois. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du (25 mars 1882). — Des éclairs sans tonnerre et des tonnerres sous éclairs; Th. du Moncel. — Sur un instrument destiné à mesurer les variations des champs magnétiques; Marcel Deprez. — Exposition Internationale d'Électricité : Les bureaux téléphoniques automatiques. — L'appareil Connolly et Mac Tighe; A. Guerot. — L'éclairage électrique appliqué aux travaux de construction; C.-C. Sougès. — L'étalon Inmineux; Frank Gerald. —

Bibliographie : Le Téléphone par Th. du Moncel, 4^e édition. — Revue des travaux récents en électricité: Boussole sans résistance, destinée à la mesure des courants intenses. — Expériences hydrodynamiques, par M. C. Decharme. — A propos des courants d'interversion polaires. — Influence de la force coercitive sur la chaleur produite par l'aimantation. — Correspondance: Lettres de MM. Dejongh, G. Lippmann et Charbirand. — Faits divers. — Bureaux 51, rue Vivienne, Paris.

Nouvelle Encre. J. GARDOT
Dijon.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIEN DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.
Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.
Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
4^e édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.
4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

LA CONSTIPATION la plus rebelle est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraichissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.
Prix de la boîte 2 fr. 50.
Dépôt chez M. FILHOL, pharmacien à Cahors.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents:

- 1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles: *Les Soirées du Village et du Château*;
 - 2^o Des primes variées en tous genres: *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*
 - 3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.
- On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.
Édition spéciale pour les membres du Clergé.
(Décor et architecture religieuse).

UNION & PHÉNIX ESPAGNOL

COMPAGNIE D'ASSURANCES RÉUNIES
PARIS, 1, Rue Lafayette. - 1, Calle de Olegaria, MADRID
Capital entièrement versé... 12,000,000 fr.
Réserves... 8,000,000 fr.
Assurances: VIE ENTIÈRE; MIXTES; RENTES VIAGÈRES
Opérations spéciales de la
CAISSE DE CRÉDIT PERSONNEL
L'Union et Phénix Espagnol garantit, par un simple visa, le remboursement de toute traite à 3 mois ne dépassant pas 1,000 francs, en cas de décès du souscripteur ou de l'un de ses endosseurs.
Tarif unique: 1/10 du montant de la traite.
L'examen médical n'est obligatoire que pour la garantie des traites dépassant 1,000 francs.
S'adresser pour le visa: A Paris, 1, Rue Lafayette; à Madrid, 1, Calle de Olegaria et dans toutes les Agences de l'Union et Phénix Espagnol, en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique.



LINIMENT-BOYER-MICHEL D'AIX

J. CORNIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Molettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc. S'f. chez tous Pharm.
Dépôt général: MARCHAND, 13, r. Gravier-St-Lazare, Paris

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.
Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.
— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

Propagande républicaine et agricole

18^e année 18^e année

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

REDACTEURS EN CHEF: P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT

Un An: 6 fr. — Six Mois: 3 fr. 50 c. — Trois Mois: 2 fr.

Bureaux du Journal: 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa *Petite Correspondance*, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?
Abonnez-vous à la *Gazette du Village*, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de 6 fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez *gratis* le dernier numéro paru.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.		Porte-Greffe:		
	Boutures	Racinés.		
JACQUEZ, le cent..	8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent..	6 f. »
OPORTO, —	6 »	20 »	VIALA, —	6 »
CUNINGHAM, —	6 »	25 »	CLINTON, —	3 50
HERBEMONT, —	6 »	25 »	TAYLOR, —	3 50
			SOLOIS, —	7 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

IL FAUT LIRE DANS
LE JOURNAL DU DIMANCHE

Qui paraît toutes les semaines

LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4^o

ABONNEMENTS :

PARIS, 1 An.. 6 fr. DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.
6 Mois 3 » 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE,
1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.

— — pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX : p^{ac}e Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

1 FRANC par AN 150,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur
des
Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
de
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de VALENTIGNEY (Meuse)
DANS TOUTES LES PHARMACIES
EN VENTE 1373
M^{re} fondée en 1807 — Poudre blanche, 1 fr. 25; pâte, boîte, 3 fr.
M^{re} fondée en 1807 — Pâte, boîte, 2 fr.
Agent général: M. SEGUN, 2, rue Huguette, Bordeaux.
So toutes à Cahors, chez M. BIEL, colporteur, nord

Propriétaire-Gérant A. Layton.